

CONDITIONS DU PROGRAMME DE PARRAINAGE MA VIE EN COULEURS

Article 1 : Objet

Les présentes conditions du programme de parrainage Ma Vie en Couleurs (ci-après les « Conditions ») réglementent le dispositif de parrainage mis en place par les sociétés Publicis K1 SAS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 514 009 026, Mondelez France SAS, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 808 234 801 et Mondelez Europe Services GmbH, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 508 852 258. Ce dispositif de parrainage est ouvert à tous les membres inscrits sur le site www.mavieencouleurs.fr selon les modalités énoncées ci-après. Ce programme de parrainage a pour objectif d'inciter les membres inscrits sur le site www.mavieencouleurs.fr à inviter leurs proches à s'inscrire à leur tour sur le site et à bénéficier de réductions, en leur offrant, à eux et à leurs proches, des dotations.

Le programme de parrainage est ouvert à partir du 04 juin 2020 et prendra fin au 31 décembre 2020.

Article 2 : Définitions

« Filleul » : toute personne physique majeure qui n'est pas inscrite sur le site www.mavieencouleurs.fr et qui est recommandée par un Parrain.

« Parrain » : tout membre inscrit sur le site www.mavieencouleurs.fr qui souhaite parrainer une personne de son entourage selon les modalités décrites aux présentes Conditions. Cette définition inclut également les Sociétés Organisatrices qui peuvent diffuser leurs propres codes parrain.

« Sociétés Organisatrices » : désigne les sociétés Publicis K1 SAS, Mondelez France SAS et Mondelez Europe Services GmbH, responsables de l'organisation du programme de parrainage.

Article 3 : Conditions de participation au programme de parrainage

Le programme de parrainage est ouvert à tous les membres inscrits sur le site www.mavieencouleurs.fr, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés Publicis K1 SAS, Mondelez France SAS et Mondelez Europe Services GmbH et de leurs sociétés apparentées ainsi que de leur famille.

Seules peuvent être parrainées des personnes physiques majeures qui disposent d'une adresse email, celle-ci étant nécessaire à l'inscription sur le site www.mavieencouleurs.fr et qui bien sûr ne sont pas encore membres du programme Ma Vie En Couleurs.

Le fait de participer au programme de parrainage entraîne de la part des Parrains et des Filleuls l'acceptation expresse et sans réserve des présentes Conditions.

Le Parrain doit s'assurer d'avoir obtenu au préalable l'accord du Filleul pour l'utilisation de son adresse email pour l'envoi d'un email d'invitation à participer au programme de parrainage. Dans l'hypothèse où un Parrain fournirait des informations ou coordonnées incomplètes, erronées, fausses, usurpant l'identité d'un tiers ou fictives, sa participation au programme de parrainage sera considérée comme nulle. En tout état de cause, toute tentative de fraude entraînera l'exclusion de l'auteur de la fraude du programme ainsi que la perte de la dotation le cas échéant.

Chaque Parrain peut parrainer autant de Filleuls qu'il le souhaite.

Article 4 : Modalités de participation au programme de parrainage

La participation au programme de parrainage se déroule en deux étapes :

Etape 1 : Invitation et inscription du Filleul

Le Parrain dispose de trois options pour inviter un Filleul à participer au programme de parrainage :

- i) Soit entrer l'email du Filleul ;
- ii) Soit adresser, via le moyen de son choix, un lien d'invitation à chaque Filleul ;
- iii) Soit envoyer son code parrain à chaque Filleul.

Ces trois options sont disponibles dans l'espace parrainage à l'adresse www.mavieencouleurs.fr/mon-compte/parrainage.

Dans le cas (i) le Filleul reçoit directement un email précisant le nom du Parrain, l'invitant à s'inscrire sur le site www.mavieencouleurs.fr et à participer au programme de parrainage.

Dans le cas (ii) le Filleul doit cliquer sur le lien d'invitation qu'il a reçu, le redirigeant vers la page d'inscription dédiée au parrainage.

Dans le cas (iii) le Filleul doit se diriger sur la page d'inscription classique du site, disponible à l'adresse www.mavieencouleurs.fr/auth/signup et rentrer le code parrain qu'il a reçu de la part de son Parrain.

Le Filleul peut également rentrer, directement sur la page d'inscription classique du site www.mavieencouleurs.fr/auth/signup, le code parrain diffusé par les Sociétés Organisatrices.

Une fois le Filleul inscrit en tant que membre sur le site www.mavieencouleurs.fr, la validation de sa participation ainsi que de celle du Parrain se fait selon les modalités décrites à l'étape 2.

Etape 2 : Validation de la participation au programme de parrainage

La participation au programme de parrainage du Parrain et du Filleul sera validée dans les deux cas suivants :

- i) Impression par le Filleul d'un bon de réduction ; et/ou
- ii) Demande de remboursement émanant du Filleul.

Une fois leur participation validée selon les modalités ainsi décrites, le Filleul et le Parrain seront éligibles à recevoir les dotations prévues dans les conditions de l'article 5.

Tout Filleul peut à son tour devenir Parrain dès lors qu'il s'est inscrit sur Ma Vie en Couleurs.

Article 5 : Dotations

Dès la validation du parrainage conformément à l'article 4 des présentes Conditions, Parrain et Filleul recevront chacun un email dans lequel se trouvera un code unique utilisable sur la plateforme externe : mavieencouleurs-activites.fr ainsi qu'un lien vers celle-ci. Ils pourront alors utiliser ce code pour récupérer leur dotation. Ce code unique n'est généré qu'une seule fois et n'est valable que pour une seule utilisation sur la plateforme externe : mavieencouleurs-activites.fr jusqu'au 15 janvier 2021.

Les dotations sont des dotations de types expérientielles dites "activités sportives et loisirs" en France métropolitaine (Corse comprise). Elles devront impérativement être utilisées avant le 30 juin 2021. A défaut, la dotation non utilisée sera définitivement perdue et ne pourra pas faire l'objet d'une contrepartie quelle qu'elle soit. Aucune réclamation ne pourra être acceptée si les dotations sont perdues. Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

Les activités ne sont accessibles que sur présentation du bon d'activité (version papier ou numérique) à l'entrée de l'établissement partenaire. Le bon d'activité est téléchargeable sur mavieencouleurs-activites.fr, après confirmation de la sélection de l'activité et également envoyé par email.

Chaque Parrain ou Filleul peut effectuer au maximum une activité par semaine chez un même partenaire, du 04 juin 2020 au 30 juin 2021.

Certaines activités n'exigent aucune participation financière. D'autres peuvent être assorties de conditions listées ci-après de façon non-exhaustive : conditionnées à l'achat d'une ou plusieurs entrée(s), réservées à un groupe, réservées aux enfants, sur réservation obligatoire auprès du partenaire ; etc.

Certaines activités peuvent être assorties de restrictions listées ci-après de façon non-exhaustive : nombre minimum de participants à l'activité pour les activités à effectuer en groupe ; âge ; taille ou poids minimum requis ; tenue ; règles de sécurité, de comportement, d'utilisation des équipements ; etc.

Ces conditions et restrictions sont imposées par les partenaires et sont indiquées dans les fiches descriptives des activités, disponibles sur mavieencouleurs-activites.fr lors de la sélection des activités, et sur les bons d'activités.

Les Parrains et Filleuls sont invités à prendre connaissance des conditions avant de valider leur choix d'une activité. Les activités sont valables sous réserve des modalités figurant sur le bon d'activité, sauf fermeture exceptionnelle des établissements concernés, selon les disponibilités. En cas d'indisponibilité, les Sociétés Organisatrices et les partenaires se réservent le droit d'échanger cette activité.

Les activités sont susceptibles d'être modifiées pendant la durée de l'offre (du 04 juin 2020 au 30 juin 2021) et ce, sans préavis. Dans ce cas, les Sociétés Organisatrices veilleront à remplacer et/ou mettre à jour les partenaires concernés sur la plateforme mavieencouleurs-activites.fr.

Les Sociétés Organisatrices ne peuvent être tenues responsables en cas d'inexactitude d'une information fournie par un partenaire.

Les Sociétés Organisatrices ont fait appel à un réseau de partenaires afin de répondre au plus grand nombre de demandes. Cependant, les Sociétés Organisatrices ne peuvent garantir la présence, dans la liste des partenaires, d'un partenaire à proximité du domicile des bénéficiaires.

Les activités sont nominatives et ne peuvent être attribuées par les Sociétés Organisatrices à d'autres personnes que le Parrain ou le Filleul. Les partenaires peuvent procéder à un contrôle de l'identité du Parrain ou du Filleul lorsque celui-ci se présente pour effectuer son activité.

Article 6 : Responsabilité

Les sociétés Publicis K1 SAS, Mondelez France SAS et Mondelez Europe Services GmbH se réservent le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le programme de parrainage et ce sans que leur responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. De la même façon, les Sociétés Organisatrices pourront si les circonstances l'exigent, remplacer les dotations proposées par des dotations équivalentes en termes de nature et de prix et ce, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Article 7 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel des Parrains et des Filleuls sont collectées et traitées par les sociétés Publicis K1, 30-34 rue du Chemin Vert, 75011 Paris et Mondelez Europe GmbH et Mondelez France SAS,

6 avenue Réaumur, 92140 Clamart, qui sont responsables conjoints du traitement de ces données à caractère personnel.

Coordonnées du délégué à la protection des données :

Pour Publicis K1 : privacyofficer@publicisgroupe.com.

Pour Mondelez Europe GmbH et Mondelez France SAS : MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com

La collecte et le traitement de données à caractère personnel des Parrains et des Filleuls recueillies dans le cadre du programme de parrainage sont obligatoires. Cette collecte et ce traitement sont fondés sur l'intérêt légitime des responsables conjoints du traitement à proposer ce type de programme aux membres inscrits sur le site www.mavieencouleurs.fr et à de nouveaux membres potentiels aux seules fins de bénéficier des dotations proposées.

Les données à caractère personnel des Parrains et des Filleuls ainsi collectées ne sont pas transférées vers un pays situé en dehors de l'Union Européenne et sont conservées pendant 36 mois à compter de la fin du programme de parrainage.

Les Parrains et les Filleuls disposent du droit d'accès, de rectification, d'effacement de leurs données à caractère personnel, du droit à la limitation du traitement, du droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel ainsi que du droit d'opposition au traitement de leurs données à caractère personnel et enfin du droit d'émettre des directives concernant le sort de leurs données à caractère personnel après leur décès, qu'ils peuvent exercer en se connectant sur le site www.mavieencouleurs.fr ou en contactant les responsables de traitement via les adresses électroniques indiquées ci-dessus. Ils peuvent aussi introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données à caractère personnel et sur leurs droits sur ces données, les Parrains et Filleuls peuvent se référer à la rubrique vie Privée disponible à l'adresse <https://www.mavieencouleurs.fr/vie-privee>.

Article 8 : Loi applicable

Les présentes Conditions sont régies par la loi française.

Pour toute question relative à l'opération, vous pouvez contacter les Sociétés Organisatrices en cliquant [ici](#).